

Animation technique pour le compte de l'Agence de la Sélection Porcine

Partenariats et collaborations
 Agence de la Sélection Porcine et ses membres : OSP et CIA, FNP, Coop de France ; BDPorc, Ministère de l'Agriculture, FranceAgriMer, INRA.

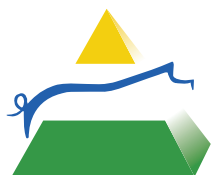
Financeurs
 Agence de la Sélection Porcine France Agrimer sur décision de la Commission Nationale d'Amélioration génétique (CNAG)

Contact responsable de l'action
 joel.bidanel@ifip.asso.fr
 claire.hassenfratz@ifip.asso.fr

VALORISATION

Publications

- Porc par les chiffres : les chiffres clés de la sélection française
- Groupes de travail professionnels
- GT sanitaire sélection-multiplication



Agence de la Sélection Porcine

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'Agence de la Sélection Porcine (ASP), **organe de représentation des professionnels de la génétique**, est amenée à traiter des dossiers techniques à la demande de ses adhérents ou du Ministère chargé de l'Agriculture.

Depuis 2005, au sein d'une convention de partenariat, l'ASP confie l'animation et/ou la maîtrise d'œuvre de ses travaux à l'IFIP.

La Direction Générale des Politiques Agricole, Agro-alimentaire et des Territoires (DGPAAT) confie à l'ASP l'**expertise des agréments zootechniques** des Organismes de Sélection Porcine (OSP) : conformité aux exigences réglementaires, suivi de l'activité des OSP et centres de collecte de sperme (CIA) ; mise à disposition des utilisateurs de références.

En parallèle, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) confie à l'ASP un suivi de l'**encadrement sanitaire des élevages de sélection et multiplication**.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les agréments délivrés aux **12 OSP** présentes en France, pour la tenue des livres généalogiques de leurs races et registres zootechniques de leurs hybrides ont été renouvelés au premier semestre 2014, pour une durée de 6 ans.

Ainsi, 37 populations agréées sont sélectionnées et 27 types génétiques hybrides multipliés.

Désormais, l'étage de sélection concerne **9 lignées composites, 17 variétés de race et 11 races d'intérêt collectif**, grâce à la conservation de 6 races locales et à la sélection d'une cinquième race collective fruit du regroupement de 2 populations précédemment sélectionnées séparément.

Les registres hybrides se répartissent entre verrats terminaux (11), truies parentales (14) et grands-parentaux (2) qui ne concernent plus que la voie femelle, plus aucun verrot parental hybride 3 voies n'étant multiplié en France.

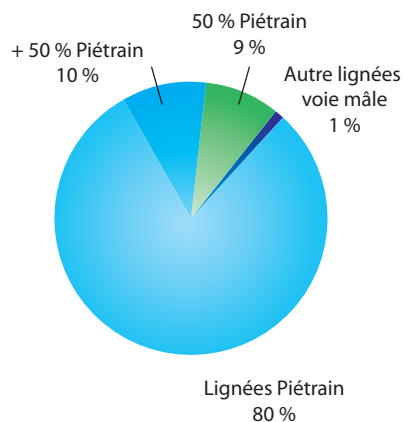
Les agréments des OSP dépendent des réglementations française et européenne. Cette dernière, qui s'appuie sur des textes en vigueur pour certains depuis plus de 40 ans, est amenée à évoluer et à intégrer les évolutions réalisées en reproduction animale. La France participe activement à ces discussions initiées en 2014.

Le Ministère de l'Agriculture (DGPAAT) sollicite régulièrement l'Agence pour formuler des avis et propositions sur les spécificités porcines.

Les enquêtes annuelles de diffusion de la génétique par l'insémination artificielle ont été menées conjointement par l'IFIP et l'ASP.

Sur l'année 2014, elles confirment la forte diffusion de semence issue des verrats de lignées Piétrain mais aussi un regain de l'utilisation des verrats issus de croisements impliquant les Piétrain (50% Piétrain et plus).

Répartition du nombre de doses uniques par type de verrats parentaux



La note de service DGAL/SDSPA/2014-538 du 3 juillet 2014 a rendu possible l'**identification de tout reproducteur porcin à l'aide d'une boucle auriculaire** en alternative au tatouage, suite à la demande formulée par l'Agence auprès de la commission nationale d'identification sur proposition du groupe de travail réuni en 2013.

L'IFIP et l'ASP co-animent le **groupe de travail sanitaire** spécifique au haut de pyramide.

L'ensemble des adhérents de l'ASP ont décidé de formaliser les actions sanitaires mise en place au niveau des élevages de sélection et de multiplication et des CIA pour la surveillance de pathologies non réglementés (**SDRP, de l'App et de la Rhinite**). Cette démarche a abouti à la mise en place d'un **Engagement Qualité Sanitaire (EQS)** qui a été largement plébiscité par les autres maillons de la filière.

En cours d'année, la démarche a été enrichie par des mesures spécifiques de la part des OSP sur la **protection vis à vis de la DEP lors d'échanges de semence et de reproducteurs internationaux intra-OSP**.

